



Récapitulons

CSAL DRFIP 44

Comité Social d'Administration Local

10 octobre 2024

Dans sa liminaire, La CGT est revenue sur l'élaboration du budget de l'État. Elle a présenté le projet de Loi de Finances élaboré par la CGT Finances.

La CGT a dénoncé les réorganisations qui se poursuivent dans ce contexte de coupe budgétaire et les orientations à venir : les missions se dégradent au détriment des usager·e·s et de la santé des collègues.

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE

Le TBVS est a pour but de présenter certains indicateurs afin d'améliorer les conditions de vie au travail et de prévenir certains risques notamment psychosociaux.

Mais l'absence de certaines données détaillées dans ce TBVS de la Drfip44 limite très fortement sa portée.

- Les **signalements d'incidents** remontés à l'assistante de prévention ont **triplé** en 2 ans (injuries, menaces, conflits).
- **89 emplois vacants** (après recrutement de 32 contractuel.les en septembre !).
- **45 %** des collègues font du **télétravail**
- **1 230 écrêtements** d'horaires variables ont été constatés pour 3 562 heures perdues. Cela ne prend pas en compte le télétravail qui est source de dépassement d'horaire invisible.

Certains services sont mis en avant pour leur situation préoccupante : Service Départemental des Impôts Fonciers (Sdif), Service des Impôts des Entreprises (Sie).

Les chiffres sont donnés globalement, au mieux par service de même nature.

Pour la CGT, on ne peut pas, avec si peu d'informations dans ce TBVS, détecter les problèmes liés aux conditions de travail. On a un TBVS en mode dégradé, qui en globalisant les chiffres ne permet pas d'avoir de réels signaux d'alerte.

RESTRUCTURATION DES SIP

Avec l'évolution de la fiscalité, la création des Sdif

et la question des effectifs, la Drfip44 a acté la **déssectorisation des secteurs d'assiette**.

Cette organisation était de fait déjà, plus ou moins, en place. Il n'y aura plus qu'un secteur d'assiette par SIP. Ce passage en CSAL a pour but d'officialiser et de permettre les fusions dans les applicatifs informatiques et l'information aux contribuables.

On voit ici l'aboutissement d'un processus où on gère les urgences, le travail sur liste, l'industrialisation des tâches, ce qui produit une déqualification, un sentiment de dépossession de son travail, de perte de sens au travail. C'est instaurer une polyvalence forcée avec le découplage de l'assiette et du recouvrement.

La CGT a demandé un retour d'expérience sur le passage au secteur unique là où c'est en place depuis un certain temps.

Pour la CGT, cette fusion des secteurs d'assiette est la conséquence du sous-emploi manifeste vu le taux de couverture des SIP. La charge de travail n'est pas en nette diminution malgré l'arrêt de la gestion TH en SIP d'autant que l'on reprend (et c'est très bien) certaines missions comme le contrôle.

Le recrutement de contractuel.les entraîne aussi un effort de formation qui n'est pas pris en compte dans la charge de travail.

ACTIONS ECOFIP

La Direction a présenté les orientations pour améliorer la transition écologique à la Drfip44, avec une visibilité sur les actions à mener.

Ces actions doivent permettre aussi de réduire certaines factures.

Les thèmes d'amélioration sont notamment :

- l'immobilier ;
- les déplacements ;
- la communication ;
- les achats (restauration bios et durables, gestion des déchets, réduction du papier...)

Pour la CGT, les actions envisagées sont plutôt positives.

Sur la restauration collective, augmenter le budget et réduire le tarif usager permettrait d'avoir des aliments de qualité et plus de convives.

RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

La RGP remplace la responsabilité personnelle et pécuniaires de certains acteurs publics. Cela concerne notamment tous les fonctionnaires de la Dgfp.

C'est un régime répressif au cadre flou qui sanctionne les fautes graves : mais, qu'est ce qui caractérise une faute grave ? C'est la jurisprudence qui va cadrer ce régime. L'enquête prend en compte les circonstances aggravantes ou atténuantes. Les amendes sont individualisées et plafonnées à 6 mois de rémunération. On ne peut prendre ni assurance ni cautionnement.

Pour le directeur, la base législative interdit de condamner l'agent d'exécution. Mais encore faut-il que l'agent démontre avoir obéi à un ordre. Si une décision particulière doit être prise, l'agent-e doit solliciter un ordre écrit de sa hiérarchie.

Pour la CGT, la portée réelle de cette RGP n'est toujours pas claire.

Il reste du travail à faire pour informer les agent-e-s. La formation RGP pourrait être ouverte à tous les agent-e-s.

La CGT a déploré que la RGP était là pour accompagner le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense et l'automatisation des contrôles. C'est l'administration qui se dédouane en faisant reposer sur la responsabilité individuelle les éventuels problèmes alors qu'on a de moins en moins de moyens pour bien faire nos missions comptables.

ÉQUIPE DE RENFORT

En 2023, les frais de déplacement des EDR a représenté 190 000 euros.

Le travail à distance est donc encouragé (pas

obligatoire... pour l'instant) avec une possibilité de 3 jours de télétravail et l'utilisation d'espace de travail partagé (co-working).

L'EDR peut utiliser aussi ponctuellement les voitures de service.

La Direction précise que « la réalisation de missions sur site n'est pas remise en cause en particulier en début d'intervention. »

À noter, que cela permet aussi de réduire la fatigue et les risques liés aux déplacements.

La CGT constate que la logique budgétaire prime sur la logique mission.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Suite à son arrivée à la Drfp 44 cette année, le Directeur aura sa lettre de mission avec 5 propositions d'orientation prioritaire sur la table :

- **L'accueil** des usager-e-s (toutes structures);
- **L'immobilier** ([voir compte rendu FS](#)) ;
- L'organisation du **contrôle fiscal et la gestion des professionnels** ;
- La **performance budgétaire et comptable** (renforcement de la qualité comptable, du conseil aux ordonnateurs et de la maîtrise du délai de paiement);
- La responsabilité Sociétale des Organismes Publics (**RSOP**)

La présentation des 5 axes a été plus que succincte. Ce sont des « ébauches » de réflexion ».

La CGT a demandé une méthode, un calendrier et la transparence sur les objectifs recherchés.

Nous sommes particulièrement intervenus sur l'éventuelle réorganisation de la chaîne professionnelle. Nous avons souligné notamment le risque d'un retour de l'expertise en SIE avec un risque d'une nouvelle dégradation de la mission.

La CGT a rappelé les enjeux colossaux (nombre et montant) autour des remboursements de TVA et notre faible activité de contrôle en la matière. La fraude à la TVA représente une part considérable dans la fraude fiscale. Nous avons demandé si le modèle de réorganisation envisagé était celui du Val d'Oise, la direction a botté en touche.

Le dernier point, le RSOP, est la transposition de ce qui existe dans les entreprises privées (RSE) : responsabilité d'une organisation, vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement.

Nous avons interrogé le directeur sur la notion, présente dans le document, de la « loyauté des pratiques » du contrôle fiscal. Le Directeur a noyé le poisson.

Nous avons rappelé que notre unique RSOP en tant que service public est de bien faire nos missions ! Et pour cela, il faut des moyens. Ce point a été globalement une très belle démonstration de maîtrise de la langue de bois par notre numéro 1.

QUESTIONS DIVERSES

Contractuel·les

Un volume de 45 recrutements a été accordé à la Drfip 44. Cela se fait en partenariat avec France

Travail et avec la plateforme passerelle.

Ce sont des contrats de 3 ans. 32 recrutements de contractuel·les et détachements ont déjà été fait en septembre et octobre.

13 recrutements sont encore en cours. 68 personnes ont assistés à une réunion d'informations sur les missions de la Dgfp. Les entretiens sont programmés pour une arrivée mi-novembre dans les services.

Il a été demandé que les contractuel·les soient invitées aux journées d'accueil des nouveaux arrivants.

Ponts naturels

La directrice générale a demandé qu'il n'y ait pas de ponts naturels en 2025.

LIMINAIRE CGT

M le président,

Le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale sont débattus chaque automne au parlement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Il ne s'agit pas seulement d'une affaire de chiffres et de technique budgétaire. La construction de ces budgets est avant tout un acte politique majeur, qui façonne notre société et impacte directement la vie des travailleuses et travailleurs et de la population.

Alors que les services publics, à commencer par l'hôpital et l'école, sont gravement en danger, on nous promet lors de cet exercice 2025 une nouvelle et violente politique de baisse des dépenses publiques. Les premières annonces du gouvernement nous présentent une orientation dramatique. On parle de 60 milliards d'économies, il s'agirait principalement de coupes budgétaires, au moins pour les 2/3, sachant que les hausses de recettes envisagées sont très floues à l'heure actuelle.

Ces coupes budgétaires vont continuer à détruire les services et politiques publiques, les empêchant de remplir leur rôle. Les politiques concernées, telles que le travail, la santé, l'éducation, la recherche, l'environnement, devraient pourtant être des priorités absolues.

La CGT rappelle que les besoins en services

publics, en investissements publics à tous les niveaux sont immenses. Les moyens existent, le PIB (qui mesure la richesse créée) n'a jamais été aussi élevé en France. L'enjeu est donc la mobilisation de la richesse créée par les travailleurs pour répondre aux besoins sociaux et écologiques.

Pour aller dans ce sens, la fédération CGT Finance propose son propre PLF 2025 :

- accroître la progressivité du système fiscal ;
- Suppression de la Flat Tax sur les revenus du capital ;
- Fin du prélèvement à la source, car c'est un système de recouvrement injuste ;
- établir un impôt sur la fortune à l'assiette élargie et au barème progressif ;
- modifier l'art 219 du CGI pour moduler le taux de l'IS en fonction des politiques menées par les entreprises en matière d'emplois, de salaires, d'égalité, de discriminations, d'environnement ;
- Supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes ;
- Renégocier les conventions fiscales

internationales pour appliquer le modèle ONU plutôt que le modèle OCDE actuel ;

- Mise en place d'une taxation unitaire des multinationales en les considérant comme une entité unique puis en répartissant les bénéfices dans les pays où l'entreprise réalise vraiment son activité ;
- Création d'une taxe sur les transactions financières ;
- Création d'une taxe sur les rachats d'actions ;
- Mise en place d'une surtaxation des opérations en lien avec les paradis fiscaux dont la liste sera élaborée sur des bases concrètes et objectives.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des mesures en lien avec l'activité de notre ministère sur demande.

Nous rajouterons cependant la revendication confédérale de la CGT de soumettre à conditionnalité l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises. Rappelons que c'est le premier poste budgétaire de l'État avec un montant de 200 milliards d'€ par an !

C'est d'ailleurs là que se trouve le gouffre de la dépense publique française !

Pour ce qui est de notre administration, la DGFIP, la politique de dislocation se poursuit en dépit des articles d'auto-congratulation qui se succèdent sur Ulysse.

Le NRP est achevé ? Les restructurations et réorganisations continuent, la démétropolisation s'achève également avec des coupes sombres dans de nombreux services en Île-de-France, le

SIP de demain est à l'ordre du jour, le recouvrement contentieux des SIE sera transféré aux PRS comme celui des SIP à terme, les SAPF exercent désormais des missions qu'ils n'étaient pas censés exercer, les SDIF subissent une réforme bâclée et le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme qui ne marche pas, les géomètres sont appelés à désertir le terrain...

La Dgfiip continue de couler en toute tranquillité, les missions se dégradent au détriment des usagers et de la santé des collègues.

Dans ce naufrage généralisé, le dialogue institutionnel suit la même pente.

À l'ordre du jour de cette séance, on ne votera que pour approuver les PV des séances précédentes. Le CSAL est une simple chambre d'enregistrement où d'ailleurs nous examinons des points qui sont déjà largement décidés voir déjà appliqués comme la déssectorisation en SIP ou la nouvelle doctrine du co-working obligatoire appliqué aux EDR.

Concernant le TVBS, ce document devrait servir de canari dans la mine mais ce n'est pas le cas puisque le principal problème est le taux de couverture de l'emploi « stable » à 88 % et notre capacité à remplir nos missions dans de bonnes conditions. Deux items sur lesquels la direction locale n'a quasiment aucune marge de manœuvre.

Et nous finirons en beauté avec les orientations de la Drfiip vu que le document de présentation est tellement elliptique qu'il ne peut susciter uniquement des questions. Et franchement, nous ne sommes pas adeptes du teasing. Pourrions-nous avoir des vrais documents de travail pour les CSAL ? ? ! !

Cgt Finances Publiques 44

Vos représentants Cgt en CSAL :

- Pierre-Yves Grellier
- Alain Colas

- cgt.dr44@dgfiip.finances.gouv.fr
- <http://www.financespubliques.cgt.fr/44>
- 02 51 12 87 08
- 2 rue du Général Margueritte 44300 Nantes
- Permanences les mardis après-midi

